

# Les tarifs

En fonction de vos besoins de transport (fréquences, trajets ...) et de votre situation personnelle (âge, situation sociale...) différents tarifs vous sont proposés.

## **Les Tarifs**



## Téléchargez les tarifs Péribus

Vous voyagez régulièrement sur les lignes Péribus ? Faites établir un e carte auprès de l'Agence PERIMOUV'(prévoir une photo et une pièce d'identité)

#### La tarification sociale

Pour connaître les conditions d'accès à la tarification sociale, rendez-vous au CCAS de votre commune.

## La prime transport

Pensez-y! L'employeur peut rembourser minimum 50% du coût de l'abonnement aux transports publics à se s salariés.

Tous les actifs y compris ceux à temps partiel peuvent bénéficier de cette aide dans le cadre de leurs trajets domicile-travail (abonnements de bus, de train ou de location de Périvélo).

## Où acheter vos titres de transport?

- A bord:
  - en espèces auprès du conducteur
  - · en carte bancaire directement sur le valideur
- Via l'applications Modalis
- Via la boutique en ligne
- A l'Agence PERIMOUV' 11 rue Wilson à Périgueux
- Chez nos dépositaires :
  - · AUCHAN Marsac LECLERC Trélissac et Clos-Chassaing Kiosque Place Bugeaud
  - Mairies de BOULAZAC, TRELISSAC et COULOUNIEIX-CHAMIERS
- Sur l'un des 5 distributeurs automatiques de billets :
  - Périgueux : Tourny, Taillefer, gare SNCF
  - · Marsac sur l'Isle : Zone d'activité économique
  - Boulazac Isle Manoire: Marcel Paul (en fonction prochainement)

## Fraudes et amendes

Voyagez en règle

## Ne risquez pas de vous mettre en infraction!

- La validation est systématique et obligatoire à chaque montée dans le véhicule, même en correspondance et quel que soit le titre de transport utilisé, y compris pour les abonnés.
- > Voyager avec un titre non valide, c'est voyager en situation irrégulière.
- Lors d'un contrôle, vous serez redevable d'une indemnité forfaitaire dont le montant varie en fonction de l'infraction.

#### Comment régler une amende?

Le règlement des amendes doit se faire dans un délai de 3 mois maximum après l'infraction. Au-delà de ce délai, le dossier est transmis à l'Officier du Ministère Public.

Pour consulter la tarification des amendes, c'est par ici : <u>TARIFICATION DES AMENDES - Septembre 2</u> 025

Pour régler votre amende, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- > Auprès de l'agent verbalisateur en espèces, chèque ou carte bleue
- > Auprès de l'Agence PERIMOUV', 11 rue du Président Wilson à Périgueux, muni de votre PV
- > Par courrier : vous pouvez envoyer votre règlement par chèque à l'odre de l'EPIC PERIMOUV' accompagné d'une photocopie de votre PV à l'adresse suivante : EPIC PERIMOUV', 16 rue du 5ème Régiment de chasseurs, 24000 PERIGUEUX

Afin d'éviter des frais supplémentaires, ne tardez pas à régler votre amende.

Le Pass Médiation

# Le Pass Médiation, c'est quoi?



Un outil pédagogique pour lutter contre la fraude. Le fraudeur devient abonné.

Vous avez reçu une amende d'un montant de 45€, deux possibilités s'offrent à vous :

- > Régler l'amende.
- > Transformer cette amende en Pass Médiation (abonnement de 45€ d'une durée de 3 mois).

Pour acheter votre Pass Médiation, rendez vous à l'Agence Périmouv' muni de votre PV, dans les 7 jou rs qui suivent votre contravention. Ce dispositif est valable une fois par usager.

Si vous ne possédez pas de carte Modalis, des frais supplémentaires de 3€ seront ajoutés pour la cr éation de la carte. (Pensez à fournir une photo d'identité récente ainsi que votre pièce d'identité).

## **Structure**



